



Compte rendu du CHSCT plénier Ville de Nantes du 16 mai 2018

A- PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 a été adopté à l'unanimité.

B- INFORMATIONS

Emmanuelle GETTONI a quitté le service Prévention Sécurité au Travail, début mai, pour aller à la D.G.S.T.P..

Mme LEFRANC nous a fait savoir qu'une nouvelle note de service va être diffusée stipulant que le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour les agents sans aucune dérogation.

C- SUIVI DES AVIS ET INTERPELLATIONS

La CFDT a interrogé : « Est-ce que la journée de carence pour maladies est mise en place pour les personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant un suivi régulier (exemple une intervention chirurgicale de suivi tous les ans : coloscopie) ? »

L'administration répond que la journée de carence s'applique mais si la personne ne peut pas sortir de son service, il faut les interpellier et la situation doit s'arranger.

Pour les personnes qui utilisent leur véhicule personnel pour leur déplacement professionnel, nous avons demandé qui prend en charge leur franchise lors d'un accident ? L'administration est « navré » de nous faire cette réponse mais l'assurance de la Ville de Nantes ne prend pas en charge les franchises et donc cela reste à la charge de l'agent.

Pour faciliter le retour au travail des femmes allaitant leur nourrisson, nous avons demandé si la mairie ne pouvez pas aménager une pièce « tire-lait » en mairie centrale pour le personnel.

Un autre syndicat a répondu que cela serait une discrimination s'il y en n'avait qu'à la mairie centrale.

L'administration quand à elle a déclaré que l'espace était compté aussi elle ne pouvait pas répondre à cette demande.

Enfin, nous avons relayé la demande exprimé par les agents comme quoi il fallait plus de formation pour utiliser LibreOffice. La réponse a été que les agents doivent en faire part lors de leur entretien pro. Cependant il y aura peut être plus de sessions. L'idée va faire son chemin.

D- ANALYSE DES RISQUES

D.1- Risques organisationnels

D.1.1- Direction des Sports

a) Service Municipal et Proximité – Secteur Aquatique Ajustements organisationnels suite à l'évolution de la politique d'usage des piscines

C'est un ajustement des horaires d'ouverture et de fermeture des piscines en fonction des demandes (écoles, club de natations, grand public).

C'est également un ajustement des créneaux pour les optimiser.

Cela impacte les horaires des agents qui sont modifier en conséquence.

Ces changements ont été préparés en concertation.

Fait notable :

- réduction de l'ouverture au grand public les mardis et vendredis de 22h30 à 20h00 pour la piscine Jules Verne,
- conservation de la récupération le dimanche majoré à 50 % du temps travaillé.

Vote Pour : CFDT, CFTC, UNSA

Abstention : CGT

Contre : FO

c) Service Municipal et Proximité – Service Vie Sportive Evolution de l'animation sportive municipale

Cette réforme concerne les ETAPS (agents Éducateurs sportifs terrestres), les OTAPS (agents Animateurs sportifs terrestres) et les RSAS (responsables de secteur de l'Animation sportive).

Les nouveaux planning de travail prennent en compte le principe de saisonnalité des activités, ainsi qu'une amplitude horaire qui varie de 8h à 20h en période scolaire, à 9h à 19h pendant la période des vacances.

Les agents auront le choix entre 3 plannings pour la durée de l'année :

- un planning 37/32 (37 heures par semaine pendant la période scolaire, et 32 heures par semaines pendant les vacances scolaires).
- un planning 35/35
- et un planning 35/38 qui a été proposé par les agents (35 heures par semaine pendant le période scolaire et 38 heures par semaine pendant les vacances scolaires).

Problème :

dans le dossier qui nous est présenté les plannings semblent être annualisés. Ceux-ci comportent des erreurs (des jours fériés pas pris en compte). Et surtout un des planning fait apparaître 21 heures à rendre pour l'année suivante !!!

Vote Pour : CFTC, UNSA

Abstention : CFDT

Contre : CGT, FO

D.1.2 – Direction de l'Éducation – Service Municipal de Restauration

L'activité de la cuisine centrale est passé de 10 000 repas par jour en 1989 à 16 000 repas par jour actuellement.

Cet accroissement qui va se poursuivre les prochaines années nécessite des travaux.

Aussi l'activité de la cuisine municipale sera transférée sur le site de l'atelier municipal du Perray du 5 juillet 2018 jusqu'à la mi février 2019.

Vote Pour : CFDT, CFTC, UNSA

Abstention : CGT, FO

D.2- Repositionnement des agents

Présentation d'un premier bilan du dispositif Rebondir à Nantes.

Sur la 1ère promotion 2 agents ont arrêté pour des raisons de maladie, 7 agents vont pouvoir intégrer des postes de travail et un agent n'est pas monté assez en compétence.

E- ACTIONS DE PRÉVENTION

E.1- Télé-travail

Voilà un sujet où la Ville de Nantes va pouvoir innover et suivre l'évolution de la société avec une

meilleure articulation vie privée, vie publique, avec un meilleur cadre de travail, avec enfin une liberté pour gérer son temps de travail, pour l'optimiser. Le XXI^{ème} siècle arrive.

De jolies phrases :

« favoriser l'exercice et le développement professionnel des agents »,
« repenser l'organisation et la gestion du temps ».

Ça vous fait rêver !

Ne paniquer pas, cela restera du rêve, nous resterons bien au XX^{ème} siècle.

Le cadre législatif et les règles sont trop rigides... aucune articulation vie privée, vie professionnelle, aucune souplesse...

avec une surveillance digne de « 1984 », textuellement :

« rendre transparent le rendu d'activités télé-travaillées et le partager auprès des équipes pour éviter le sentiment de « favoritisme », « privilège », « jalousie ». ».

Donc expérimentation d'un an pour seulement 40 agents.

Nous avons voté pour parce que même si c'est vraiment frileux cela reste une petite évolution sociétale.

Vote Pour : CFDT, CFTC, UNSA

Abstention : CGT, FO